

## Statistiques ethniques, non ! Mesure de la diversité, oui Loin de miner la République, il s'agit de la consolider

---

**François Héran**

*Directeur de l'Institut national d'études démographiques*

Yazid Sabeg m'a confié la présidence d'un comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations, qui rendra son rapport fin juin. Les vingt-sept personnalités qui le composent couvrent un large éventail de compétences : démographie, sociologie, statistique, économie, droit, journalisme, syndicalisme, gestion des ressources humaines.

Un premier défi nous attend : sortir du débat rituel sur les "*statistiques ethniques*". Le consensus recherché ne prendra pas la forme d'une clé universelle pour mesurer la diversité, mais d'une panoplie d'outils dont on précisera l'usage (données de cadrage, test, enquête ponctuelle), le champ d'application (bassin d'emploi, branche, établissement), le mode de protection (cryptage des données, dépôt chez un "tiers de confiance"), les garanties individuelles (consentement, anonymat), tout en fermant la voie au "*référentiel ethno-racial*". D'ici là, levons déjà quelques malentendus.

Le premier est de confondre "*mesure de la diversité*" et "*statistiques ethniques*". La statistique ethnique se polarise sur un seul trait, l'origine de la personne — peu importe l'indice retenu : origine familiale, appartenance déclarée, patronyme, apparence physique ; elle constate que "*x % des personnes de telle origine et y % de telle autre ont accès à tel type de bien*", ce qui permet rarement d'attester à coup sûr une discrimination.

Autre chose est la mesure de la diversité : il s'agit de savoir si des personnes de même sexe et même âge, d'un milieu social comparable, à qualification donnée, voient leurs chances se réduire du fait d'origines différentes. Alors que la statistique ethnique fait une fixation sur l'origine en l'isolant du

contexte, la mesure de la diversité est multidimensionnelle, elle replace les origines dans l'ensemble des facteurs qui modifient les chances d'accès aux biens de toute sorte : éducation, logement, emploi, santé.

Loin de nous l'idée de voir des discriminations partout. Encore moins de postuler que la République discrimine à tout bout de champ et qu'il faut conforter la victimisation. Toute différence n'est pas une inégalité, toute inégalité n'est pas discriminatoire, toute discrimination n'est pas directe, au sens où elle serait voulue. L'outil statistique nous aide à faire la différence. De même nous évite-t-il un double écueil : imputer à la discrimination ethnique des inégalités qui ont d'autres causes ; décréter, à l'inverse, que les inégalités sont toutes sociales ou territoriales, comme si les origines et les apparences n'étaient la cible d'aucune discrimination.

---

**« On ne morcelle pas la société parce qu'on mesure les inégalités de revenu, de santé ou d'éducation. On ne la divise pas davantage en mesurant l'ampleur des discriminations. Offrir à l'idéal républicain d'égalité des chances la possibilité de se mesurer au réel, ce n'est pas le miner, c'est le conforter »**

---

Mais, objectent certains, à quoi bon chiffrer la discrimination, on sait déjà qu'elle existe. Las, mettez les statistiques à la porte, elles reviennent par la fenêtre. Le président de SOS-Racisme l'illustre dans un récent débat télévisé : pour faire condamner un bailleur qui

réservait ses meilleurs logements aux locataires d'origine française, l'association avait relevé sur les boîtes aux lettres les patronymes "à consonance étrangère". Fort bien. Mais qu'est-ce que classer des données en comparant des fréquences sinon faire de la statistique ? Voir une statistique ethnique si le patronyme était la seule donnée accessible.

Même paradoxe pour les testings qui expédient des CV en nombre. Comment faire varier les patronymes sans coder les consonances par origine ? Difficile de se passer de statistiques pour agir en connaissance de cause. On peut tour à tour les manier et les dénier, mais ce double jeu n'est pas tenable. Pour bien rouler, mieux vaut consulter son tableau de bord.

Pour Patrick Weil (qui a accepté d'être auditionné au comité après son refus d'y siéger), la connaissance n'est pas ennemie de l'action et la mesure chiffrée est utile, mais la statistique publique le fait déjà.

Depuis peu, il est vrai, les grandes enquêtes de l'INSEE comportent les pays de naissance des parents, outil précieux pour mesurer les obstacles que rencontrent les enfants d'immigrés. Mais ce dispositif est discontinu (douze ans entre la dernière enquête Famille et la prochaine !) ou porte sur des effectifs trop faibles. Dans l'intervalle, les chercheurs en quête d'échantillon en sont réduits à solliciter des dérogations pour tirer des patronymes dans les annuaires téléphoniques ou recopier des fiches d'état civil dans les tribunaux d'instance. Si la statistique publique peut désormais mesurer la diversité, elle n'a pas encore les moyens d'exercer ce droit en régime de croisière.

Le comité reviendra aussi sur le faux dilemme des données objectives ou subjectives. Les réalités dites objectives le sont moins qu'on ne croit (la consonance étrangère d'un patronyme doit s'interpréter), tandis qu'à l'inverse, des épreuves répétées et partagées confèrent une consistance sociale à des sentiments tels que l'appartenance ressentie. Est-ce un hasard si le Conseil constitutionnel s'y est pris à deux fois pour commenter sa décision

de novembre 2007 ? Après avoir réservé l'étude des discriminations aux données "objectives", il a convenu qu'elles incluaient le "ressenti".

De fait, depuis Condorcet au moins, la science économique ou sociale ne se contente pas des objets tout faits de l'administration, comme les données d'état civil ; elle objective des réalités humaines qui, pour être mouvantes, n'en sont pas moins réelles : opinions, valeurs, attitudes, préférences.

Évitons donc de réduire la statistique au "comptage". Le but est d'analyser les mécanismes, de comparer les chances, de suivre les évolutions. Voyez le fameux sondage sur l'électorat noir en France publié en janvier 2007 par *Le Parisien* pour le compte du Conseil représentatif des associations noires (CRAN). Le résultat majeur n'est pas le nombre de personnes concernées, mais le fait que plus de 60 % des électeurs ayant conscience d'être perçus comme noirs disaient avoir subi des discriminations en un an. Ce chiffre brut mêle-t-il plusieurs sources d'inégalités ? Un autre descriptif des origines l'aurait-il fait reculer ? Il ne faut pas s'interdire de répliquer l'expérience et de l'évaluer, tout en prenant les précautions nécessaires pour ne pas bâtir de "référentiel ethno-racial" à l'américaine, c'est-à-dire une nomenclature des groupes faisant foi pour l'administration.

On ne morcelle pas la société parce qu'on mesure les inégalités de revenu, de santé ou d'éducation. On ne la divise pas davantage en mesurant l'ampleur des discriminations. Offrir à l'idéal républicain d'égalité des chances la possibilité de se mesurer au réel, ce n'est pas le miner, c'est le conforter.

La République a deux faces : la matrone drapée dans ses principes et la jeune femme qui, n'ayant pas froid aux yeux, s'insurge contre l'injustice. Ce sont deux faces inséparables.

---